



Date de convocation :
18 juillet 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°8-2

Chantier supérette
Acceptation de sous-
traitance
Entreprise ANTRAS

L'an deux mille dix-sept et le premier août, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY (proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mme DALLAZANNA, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (proc.), Mme CAHUZAC.

Absents excusés : Mme TOUZANNE (proc. Mme AIMONE-CAT), M. ROUCH (proc. Mme SAINT SUPERY).

Absente : Mme TONELLO

Madame AIMONE-CAT Françoise est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise COMMINGES BATIMENT – 15 Ter Avenue de Saint-Girons – 31260 SALIES DU SALAT, souhaite sous-traiter la prestation suivante, qui lui a été attribuée lors du marché de travaux construction d'extension de la supérette : CHARPENTE.

L'entreprise COMMINGES BATIMENT souhaite que l'entreprise ANTRAS CHARPENTE – Quartier de Sartes – 09190 LORP SENTARAILLE, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la **prestation charpente** pour un montant de **11 804.08 € HT**.

Monsieur le Maire présente toutes les pièces fiscales, sociales et professionnelles des entreprises concernées ainsi que les déclarations de sous-traitance (DC4).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de sous-traitance pour les travaux cités ci-dessus, formulée par l'entreprise Comminges Bâtiment.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la demande de sous-traitant présentée par l'entreprise Comminges Bâtiment – 15 Ter avenue de Saint-Girons – 31260 SALIES DU SALAT, dans le cadre du marché de travaux construction d'extension de la supérette en faveur de l'entreprise ANTRAS Charpente, pour les travaux relatifs à la prestation charpente pour un montant de 11 804.08 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les déclarations de sous-traitance (DC4).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **4 août 2017**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **2 août 2017**

Le Maire,

C. SANS

